

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, Mme Pihée,
Mme Lemoine, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.

Absentes : M. Boussin, excusé, M. Lecomte, non excusé, M. Hamon, excusé, pouvoir
à Madame le Maire

Secrétaire : Mme Pihée.

Convocations expédiées le : 25/11/2015

Compte-rendu affiché le : 10/12/2015

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de Sophie DRON et regrette de ne pas avoir pu discuter avec elle, ayant trouvé la lettre dans la boîte aux lettres de la mairie, sans plus d'explication.

RÉFORME TERRITORIALE : AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE SDCI :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes discussions sur la réforme territoriale et les travaux de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui sous l'autorité du Préfet a défini les nouveaux périmètres des EPCI intégrant ainsi la CCLL, celles du Gennois et de Doué La Fontaine, à l'actuelle Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement dans une seule communauté d'agglomération.

Madame le Maire présente au conseil municipal les travaux de la CDCI ainsi que la carte des nouveaux périmètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (pas d'abstention, pas de voix contre),

. se PRONONCE FAVORABLEMENT sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour les EPCI à fiscalité propre et l'intégration de la Communauté de Communes Loire-Longué (avec celles du Gennois et de Doué la Fontaine) à l'actuelle Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement.

Elle confirme au Conseil Municipal que le Préfet validera ou invalidera ce schéma le 30 mars 2016.

Si à cette date, la CCLL choisissait de rester seule, la commune de Saint Martin entreprendrait l'étude auprès du cabinet KPMG, décidée lors du précédent Conseil Municipal.

Pour le moment seule la facture de la première rencontre sera facturée pour un montant de 780.00 € TTC.

Madame le Maire rend compte du dernier conseil communautaire de Loire-Longué qui s'est tenu le 26 novembre. Dans le cadre du futur schéma du Préfet, l'Agglomération de Saumur a demandé cette rencontre. Mr Bertin et les 3 vice-présidents ont proposés à Loire-Longué de participer aux discussions de fusion avec non seulement l'agglomération mais aussi Doué la Fontaine et Gennes. Elle regrette l'ambiance de cette réunion ainsi que le manque de courtoisie dont ont été victimes MM Bertin et les 3 vice-Présidents.

AVIS DU CONSEIL SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) VOLET EAU POTABLE :

Madame le Maire informe le Conseil, qu'en application des dispositions législatives en vigueur une procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été engagée par M. Le Préfet de Maine-et-Loire.

L'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que «I.-Dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la

répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

II.-Ce schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants ».

L'article 33 – II de la Loi NOTRe N° 2015-991 en date du 7 août 2015 précise, en outre, que « les schémas révisés sont arrêtés avant le 31 mars 2016 ».

Madame le Maire expose au Conseil le calendrier de la procédure :

1. 28 septembre 2015 : Présentation par M. Le Préfet de son projet de révision de schéma à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) 49
2. 06 octobre 2015 : transmission du projet à toutes les collectivités, établissements et syndicats concernés pour avis
3. 05 décembre 2015 : date limite pour les collectivités pour se prononcer sur le projet. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable (article L 5210-1-1 –IV du CGCT)
4. Courant décembre 2015 : transmission du projet et des avis à la CDCI qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. Elle peut adopter des amendements au projet de schéma à la majorité des 2/3 de ses membres (soit 30 sur 45) ;
5. 31 mars 2016 : date limite d'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale révisé. Il est ensuite publié.
6. Du 1^{er} avril au 15 juin 2016 : adoption par le Préfet des arrêtés de mise en œuvre du schéma (périmètres, compétences...)
Le schéma est établi pour six ans et constituera la référence pour toutes les opérations de coopération intercommunale sur le département.

Elle présente ensuite au Conseil le volet « Eau potable » du schéma et la proposition de M. le Préfet. L'objectif est de garantir aux usagers un service présentant le meilleur rapport qualité/prix, en instaurant un syndicat départemental de l'eau. Ce Syndicat aurait en gestion l'ensemble des volets de la compétence « eau potable » (production, protection des captages, distribution, tarification,...).

Madame le Maire informe le Conseil que les services d'eau potable du département de Maine-et-Loire, ainsi que le SIAEP de Bierné (dont le siège est en Mayenne mais qui concerne 13 communes en Maine-et-Loire) se sont réunis les 5, 19 et 26 octobre 2015.

De manière unanime, les collectivités ont regretté l'absence de concertation pour l'élaboration du projet de schéma. A l'issue des nombreuses discussions menées au cours de ces rencontres, elles conviennent d'élaborer ensemble une contre-proposition à ce projet de création d'un syndicat départemental au 01/01/2017.

Au préalable, il apparaît en effet nécessaire de mener une étude technique, économique et sociale et de prendre le temps de l'analyse.

Les collectivités sont conscientes de l'intérêt de rationaliser le nombre de structures et de favoriser les rassemblements. Cette démarche est d'ailleurs engagée depuis plusieurs années ; le nombre de structures compétentes en eau potable est passé de 47 à 38 en 8 ans.

Ainsi pour manifester leurs bonnes volontés et œuvrer à la révision du SDCI, les collectivités et syndicats proposent de conduire des réflexions sur les regroupements territoriaux.

Un délai est sollicité afin de présenter une proposition cohérente de regroupement au 1^{er} trimestre 2016 après établissement des périmètres des futurs EPCI à FP.

Madame le Maire invite ensuite le Conseil à débattre et à rendre son avis sur le projet de schéma, volet eau potable.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Considérant la volonté commune de concertation des différentes structures en charge de la compétence eau potable et la démarche engagée,

Soulignant la nécessité de réaliser des études préalables,

SUR LE VOLET « EAU POTABLE » DU SDCI proposé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (10 voix pour, pas d'abstention, pas de voix contre)

- **Exprime un avis défavorable** à la proposition de création d'un Syndicat départemental **au 1^{er} janvier 2017**,
- **Manifeste** sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau à la définition de nouveaux périmètres sur le département et souligne qu'une démarche commune des collectivités est impulsée en ce sens depuis début octobre 2015
- **Sollicite** auprès de Madame la Préfète de Maine et Loire et des membres la CDCI **un délai pour conduire la réflexion et soumettre une proposition de regroupements** après établissement des périmètres des EPCI à fiscalité propre
- **S'engage à soumettre une proposition cohérente de regroupements au 1^{er} trimestre 2016**, après travail conjoint des collectivités
- **Demande en conséquence aux membres de la CDCI de ne pas statuer en décembre 2015 sur le volet eau potable du schéma**
- **Sollicite** un délai jusqu'au **31 DECEMBRE 2019** pour la mise en œuvre des actions nécessaires aux regroupements.

AMENAGEMENT SÉCURITAIRE DU PN 245 : PROCÉDURE D'UTILITÉ PUBLIQUE :

Madame le Maire et M. Jousselein rappellent au Conseil Municipal le CR d'une visite de la SNCF des passages à niveau de la commune et notamment les PN n°244 et 245.

Concernant le PN n°244 des Fortineries, où la circulation des transports en commun est interdite, la visibilité et la lisibilité ne sont pas optimales au regard de la configuration de la voirie routière. Elle rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 7 avril 2015 laquelle décidait la suppression de ce PN n°244 suite à la création d'une nouvelle route qui peut drainer la circulation concernée.

Du fait de la suppression du PN n°244, le report du trafic s'opèrerait par le PN n°245.

Pour cela des travaux d'amélioration de la voirie de rabattement seraient nécessaires. L'acquisition d'une parcelle de terrain permettrait de dégager complètement la visibilité du PN 245. Cette parcelle est actuellement en indivision et nécessite une expropriation.

Dans le cadre de la sécurisation de ce passage à niveau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE ce projet de sécurisation du PN n°245 réalisé en collaboration avec Réseau Ferré de France,**
- **DÉCIDE de lancer une procédure d'expropriation de la parcelle ZA n°131, concernée par ce projet de sécurisation,**
(un dossier complet sera transmis à Madame le Préfet qui par arrêté décidera ou non de lancer cette procédure en décidant l'ouverture d'une enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur),
- **CHARGE Madame le Maire de faire ce qui est nécessaire.**

TRAVAUX EN RÉGIES : RÉGULARISATION :

Afin de régulariser les opérations de travaux en régie, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 suivante :

Fonctionnement : Recettes : chapitre 042 : article 722 : + 36 800 €

Dépenses chapitre 011 : article 61522 : + 17 500 €

011 : article 61523 : + 14 300 €

011 : article 61524 : + 5 000 €
+ 36 800 €

APPROUVE le transfert de crédits n°2 : en investissement :

Dépenses : chapitre 21 : article 2111 : achat terrains - 3 700 €

article 2116 : cimetière : - 12 100 €

Article 2152 : voirie : - 21 000 €

- 36 800 € prélevés

Chapitre 040 article 21318 : travaux gare : + 36 800 € reportés

MANDATEMENT DE DEBUT D'EXERCICE 2016 :

Aucun crédit n'étant automatiquement reporté de l'exercice antérieur et dans l'attente du vote du budget 2016, il convient d'autoriser le mandatement sur investissement dans la limite de

25 % des crédits ouverts l'année précédente (déduction faite des crédits nécessaires aux remboursements des emprunts : 426 607.28 €), il peut être attribuée à ces paiements la somme maximale de : 106 651.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette autorisation de mandatement répartie comme suit :

Chapitre	article	désignation	montant €
20	2051	licence brevets	4 500
21	2111	achat et frais terrains	2 000
21	2113	Terrains aménagés	2 000
21	21311	hôtel de ville	63 000
21	21312	Bâtiments scolaires	5 000
21	21318	Tx bâtiments divers	10 000
21	2152	Voirie	5 000
21	21578	Matériel outillage	2 000
21	2183	Mat bureau informat.	9 000
21	2184	meublier école	2 000
21	2188	autres	2 000
		Total :	106 500

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

DEVIS POUR LE BULLETIN MUNICIPAL 2016 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'imprimerie Loire Impression, pour la réalisation du bulletin municipal 2016 en 600 exemplaires :

- 24 pages pour 1 930.00 € HT

- 28 pages pour 2 277.00 € HT

Le nombre de page n'étant pas encore connu de la commission communication, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE ces devis et

CHARGE Madame le Maire de retenir la proposition qui correspondra au nombre de page en fonction de la pagination des articles.

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les 3 unités image du photocopieur de la mairie sont à changer et qu'un devis de remplacement a été réalisé pour la somme de 3 405.18 € HT. Compte tenu du coût important de ces réparations, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de pourvoir au remplacement de l'appareil et donne ensuite lecture des différents devis reçus :

	Achat HT	Location HT/trimestre : 5 ans soit 21 trimestres
↳ QUADRA de Saumur :		
CANON C3320i	/	150.05 € HT
KYOCERA Taskalfa 3051ci	/	148.70 € HT
↳ DBR d'Angers :		sur 20 trimestres :
KONICA C 224^e	2 945.00 € HT	176.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise QUADRA de Saumur, pour l'appareil CANON C3320i**
- . **DÉCIDE de prendre cet appareil en location, au prix de 150.05 € HT/trimestre sur 21 trimestres ainsi qu'un pack service Quadra à 195 € HT/an,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à la prise en charge de cet appareil.**

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE L'ASPIRATEUR DU CENTRE CULTUREL :

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal les différents devis pour le remplacement de l'aspirateur du centre culturel :

- ATLANTIQUE HYGIÈNE, réf.LSU255P, eau et poussières, 2 moteurs, 55 l : 460.00 € HT
- TEX SMART 60 l : 505.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis d'ATLANTIQUE Hygiène pour un aspirateur LSU225 P, d'un montant de 460 € HT,**
- . **CHARGE Monsieur BIGOT de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à cette achat.**

DEVIS POUR LE MONTE PERSONNE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise E.R.M.H.E.S. pour la fourniture et la pose d'un élévateur PMR (monte personne) pour la bibliothèque sise dans l'ancienne gare, pour un montant de 20 717.00 € HT soit la somme de 21 856.44 € TTC ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise E.R.M.H.E.S. d'un montant de 20 717.00 € HT, soit la somme de 21 856.44 € TTC,**
- . **DIT que la facture sera réglée à 80 % dès la livraison et le solde en fin de travaux,**
- . **CHARGE Monsieur BIGOT de faire le nécessaire et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette acquisition.**

DEVIS POUR LA POMPE A CHALEUR DE L'ANCIENNE GARE :

M. BIGOT présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CEDEO pour la fourniture d'une Pompe à chaleur Air/Eau ALTHERMA ainsi que les éléments nécessaires à son installation pour un montant de 6 540.02 € HT soit la somme de 7 848.02 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise CEDEO d'un montant de 6 540.02 € soit la somme de 7 848.02 € TTC,**
- . **CHARGE Monsieur BIGOT de faire le nécessaire et l'AUTORISE à signer tous documents relatifs à cette installation.**

TRANSFERT DE CRÉDITS N°3 :

Afin de régler le monte personne, les menuiseries et la pompe à chaleur de la gare, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de crédits suivant : en dépense d'investissement :

- 7 000 € seront prélevés à l'article 2116 (cimetière)
- 14 000 € seront prélevés à l'article 2113 (skate parc)
- 7 000 € seront prélevés à l'article 2121 (plantations)
- 2 000 € seront prélevés à l'article 2128 (aménagement terrain)
- 30 000 € prélevés

+ 30 000 € seront reportés à l'article 21318, chapitre 21 : travaux de la gare.

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

TRAVAUX DE LA MAIRIE : les travaux de démolition sont terminés. Le sous-bassement de l'extension est fait, l'élévation de la partie neuve débute. Le chantier ainsi que la maison voisine ont été cambriolés et du matériel a été volé. Les menuiseries sont en commande et devraient être posées début janvier. Le planning et les délais sont pour le moment parfaitement respectés.

LA GARE : Les travaux de cloison, placo, isolation seront finis cette semaine. Les menuiseries vont être posées cette semaine. Les plafonds sont réalisés au ¾. Il reste : l'éclairage, les sols.

Un complément d'éclairage public sera installé sur le parking.

Le déménagement de la bibliothèque est prévu pour la première semaine de janvier.

LOCAL ANCIENNE EPICERIE : Il rend compte des problèmes de chauffage et d'isolation rencontrés par M. Yannick MICHEL des Canoës d'Anjou, locataire du local communal de l'ancienne épicerie et du logement. L'isolation est certainement à revoir. Ce dossier sera étudié en janvier.

LA RENAISSANCE : Les convecteurs de la Renaissance ont été changés et les utilisateurs sont ravis du résultat. Une économie de 25 à 30 % devrait être réalisée.

DÉCORATIONS DE NOËL : Vendredi prochain, pose de quelques décorations de Noël dans le village et sur les 2 ronds-points. Des nouvelles décorations seront acquises rapidement afin de remplacer les guirlandes actuelles obsolètes.

Exposé de Mme COCHET, 2^{de} Adjointe, économie, tourisme, Communication :

BULLETTIN MUNICIPAL : La commission travaille sur le bulletin. Tous les articles doivent être rendus le 18 décembre pour une sortie mi-janvier 2016. Elle rend compte des nombreuses activités qui se sont déroulées dernièrement : braderie à la bibliothèque où plus de 200 livres ont été vendus et 15 nouveaux inscrits ; Téléthon : grosse participation et bilan financier satisfaisant. Une réunion de bilan est prévue le 11 décembre prochain ; la remise des prix des maisons fleuries le 25 novembre dernier : belle réussite de M. Boussin ; concours de belote du comité des Fêtes avec 46 équipes inscrites

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

ELAGAGE DEVIS LAMY : Un devis a été demandé à l'entreprise LAMY pour divers élagages : arbres sur le parking du centre culturel, au camping, à l'école. Certains arbres, ceux du camping, seront coupés à 1 mètre et les cantonniers feront le reste. Le bois sera récupéré et vendu ultérieurement et les copeaux seront conservés pour les parterres communaux.

LE NETTOYAGE DES FOSSÉS : qui est assuré par M. Ploquin est en cours. Le travail a été un peu retardé du fait d'une panne.

BALAYAGE DU BOURG : Le dernier balayage de l'année vient d'avoir lieu. Il demande que le contrat soit renégocié et rappelle que la CUMA ,a à sa disposition, une balayeuse que la commune pourrait louer.

TAP : La mairie rencontre un souci avec les intervenants extérieurs en sport pour les séances du mardi, l'association Profession sport et loisirs n'étant pas capable de fournir 2 intervenants ce jour-là.

Compte tenu de l'urgence, Madame le Maire a pris contact avec Danse D.M.R. – Ecole de Danse Billingsley de Longué. Elle a accepté d'assurer immédiatement la séance du mardi après-midi et ce jusqu'aux vacances de Noël. Elle présente également son devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'Ecole de Danse Billingsley, avec un coût horaire de 25 € et le remboursement des frais de déplacement au prix de 0. 54 € du km (20 km comptabilisés), et compte tenu de l'urgence, depuis le 24 novembre 2015,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer tous documents relatifs à ce contrat.**

- . **DISPONIBILITÉ DU SECRÉTARIAT** : Dans le cadre du remplacement de Madame BONNET pendant sa disponibilité de 6 mois, Madame le Maire informe que compte tenu de ses congés à liquider, Madame BONNET quittera son service début février 2016. Elle confirme au conseil municipal qu'elle a lancé une procédure de recrutement sur le site du centre de Gestion.

Le Conseil Municipal **SOLLICITE le Centre de Gestion afin qu'il accompagne la Commune dans toutes les formalités administratives de recrutement de ce nouveau personnel.**

Quelques CV sont déjà arrivés en mairie.

. **AFFAIRES DIVERSES** :

Commission jeunes : Une rencontre est prévue demain avec les 8 à 9 jeunes intéressés pour mettre en place différentes commissions dans lesquelles ils réaliseront les actions qu'ils souhaitent mener.

Invitations diverses :

Madame le Maire transmet ensuite au conseil municipal différentes invitations et dates à retenir :

- 06/12 et 13/12 : Scrutins des élections régionales, voir le tableau des permanences,
- 05/12 : à 11 h 30 : cérémonies commémoratives de la fin de la guerre d'Algérie,
- 05/12 : à 11 h 00 : Exposition à la Boutique « Le Shop »
- 05/12 et 19/12 : Portes ouvertes Céline et les Célinettes, ambiance festive,
- 21/12 : à 12 h 00 : Noël des Agents, salle Milsonneau,
- 04/01 : à 19 h 00 : prochain conseil municipal en présence du personnel : Galette,
- 15/01 : à 19 h 30 : vœux du Maire au centre culturel